

Don d'organes : réfléchissez !

Judi 22 juin se tient la 17ème journée nationale de réflexion sur le don d'organes et de tissus, la greffe et la reconnaissance aux donneurs au sein du Centre Hospitalier Eure-Seine.



L'équipe de coordination de prélèvement multi-organes du Centre Hospitalier se tiendra à la disposition du public pour répondre à toutes les questions, dans le hall d'accueil des hôpitaux d'Evreux et Vernon de 10h à 12h puis dans les EPHAD d'Evreux et de Vernon de 14h30 à 16h30.

Chaque année, la greffe d'organes permet de sauver la vie ou d'améliorer considérablement la qualité de vie de plus de 5 000 malades.

En 2016, 5 891 greffes d'organes ont été réalisées en France dont 101 en Haute Normandie. Le CH Eure-Seine se félicite de ce résultat considéré comme « très encourageant pour les malades ».

En France, le don d'organes est placé sous le régime du consentement présumé : chaque Français est donneur par défaut. Néanmoins, si l'on est opposé au don de ses organes, la loi permet de s'inscrire sur le registre national des refus, de communiquer par écrit ou oralement sa position à ses proches.